



Délibération
N° 2023-009

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DU LOCAL SITUÉ AU RDC DE L'IMMEUBLE SIS AU 29 ROUTE DU CAP CONCLU AVEC M. JEAN PAUL GIANNONI

Date de la convocation : 28/02/2023

SEANCE DU 06 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le six mars à 17h30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 1^{er} juin 2021, le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec M. GIANNONI Jean-Paul, un bail précaire pour un local situé au rdc de l'immeuble sis au 29 route du cap, afin d'y exercer une activité de coiffure.

Ce bail avait une durée de deux ans à compter du 01 juin 2021 pour un loyer de 300 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutaient les charges et autres taxes liées à ces locaux.

Ce bail arrivant donc à terme le 31 mai 2023, Madame le Maire propose son renouvellement pour deux ans, dans les mêmes conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0142023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- ✓ Approuve la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire relatif au local sis au 29 route du Cap avec M. GIANNONI Jean-Paul.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0142023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023